L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 12 JUILLET 1885.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine au Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une bonne CUISINIERE munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 739 rue de l'Esplanade.
12 août—3 f.

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.
20 avril

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
[illegible]

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150 ....RUE DU CANAL.......150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix établis. 25 août

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1885.

Bernard Célestin	Koebelin Frédéric
Bailly Jean Baptiste	Labarrère Albert & Marie Retournet
Bloch Salomon	Lamy Jardinier
Bagaige Jean	Leveillé André
Bougniou Charles	Lemonnier Charles Henri
Baudet dame Vve née Vinesney	Leclerc François et Victor Louis
Bérot Pierre	Lavergne Benjamin
Courtois Victor	Leclerc Martin
Curtelin Michel	Labrousse Michel
Champagne François	Marthé Michel
Courrèges Paul ou enfants	Miroud Adrien
Dezauches Emile	Moulong Alexandre
Demandre Ferdinand	Mourain Henri
Duffay ou Duffait Joseph	Maurat Marcel C Pierre
Dassonville Alexandrine femme Abard	Rotgé Jean
Darre Firmin	Ratier Paul
Darieux François Charles	Rempler Louis
Faivre François	Regard Pellagru Ferréol Joseph
Frontère Jean	Sorrel Arsène
Fauvel Pierre Cadet	Sullivan marchand de bois
Ferrier Henri	Succand Paul
Gelloh Jean-Baptiste Prêtre	Saint-Martin Joseph
Gand Abel	Tanquerel de la Panissais
Henrich Johannès	Tillac Bernard
Hick Hall les époux	Tabouet Vincent
Juge de Eugène Henri Aimé Jules	Trégarot Joseph Marie
Journet Eugène	Vincent de Paul Jean
	Vercelot Jules.

Le Consul Suppléant Gérant,
M. TRUY.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE I.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 11 SEPT. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000,	......	25,000
1 Lot de ...	10,000,	......	10,000
2 Lots de ...	6,000,	......	12,000
5 Lots de ...	2,000,	......	10,000
10 Lots de ...	1,000,	......	10,000
20 Lots de ...	500,	......	10,000
100 Lots de ...	200,	......	20,000
300 Lots de ...	100,	......	30,000
500 Lots de ...	50,	......	25,000
1,000 Lots de ...	25,	......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..........	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri[illegible] ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud.

BUREAU DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL, Nlle-Orléans, 1er août 1885.

Il sera reçu à ce bureau des soumissions cachetées jusqu'au 15 septembre 1885, à midi, pour les concessions et privilèges ci-après, à accorder sur le terrain et dans les bâtiments de l'Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, au Parc Supérieur de la ville, en la ville de la Nlle-Orléans, à partir du 10 novembre 1885 :

BIÈRE (LAGER).

Trois débits (stands) pour la vente de la bière lager seulement, sur le terrain de l'Exposition et à des endroits convenables.

BUVETTES.

Quatre buvettes pour la vente des liqueurs, lesquelles seront placées comme suit : Une dans le Main Building à droite de l'entrée principale ; une dans le Government Building, près de l'une des quatre entrées principales ; deux au dehors sur le terrain de l'Exposition, près du dépôt à passagers du chemin de fer à vapeur, ou près de l'endroit où sont maintenant situés les édifices du "Public Comfort".

CIGARES ET TABAC.

Cinq débits pour la vente de tabac et de cigares, sur le terrain de l'Exposition.

CIDRE.

Deux débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du cidre seulement ; deux dans le Main Building et un dans le Government Building.

LIMONADE.

Sept débits pour la vente de la limonade seulement.

CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT ET SANDWICHES.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du café, du thé, du chocolat et des sandwiches.

SODA, MEAD, ET EAUX MINÉRALES.

Quatre débits de soda, mead et eaux minérales, dans le Main Building ; trois, dans le Government Building ; un dans le Horticultural Hall, et quatre, au-dehors, sur le terrain.

SUCRE D'ORGE OU CANDY.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du sucre d'orge ou candy ; quatre dans le Main Building ; deux dans le Government Building.

BATEAUX A RAMES.

Deux privilèges pour bateaux à rames sur les lacs du Parc.

RESTAURANTS.

Quatre restaurants placés comme suit :
Un dans la galerie du Main Building.
Un dans la galerie du Government Building.
Deux, au-dehors, sur le terrain, à proximité du Main Building.

Il ne sera rien demandé de plus pour l'espace assigné aux restaurants dans le Main Building et le Government Building, mais les adjudicataires devront construire des cuisines détachées conformément à des devis soumis à l'approbation de l'architecte.

JOURNAUX ET REVUES.

Deux privilèges. Chacun des adjudicataires aura le droit d'ériger quatre pavillons (pas davantage) sur les points désignés ou approuvés par le Directeur Général.

POP CORN (MAIS GRILLÉ.)

Deux privilèges, sur le terrain de l'Exposition.

PISTACHES.

Deux privilèges sur le terrain.

CIRAGE.

Deux privilèges pour le cirage des bottes et chaussures, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

SALONS DE BARBE.

Deux privilèges, un dans le Government Building et un dans le Main Building.

HUITRES ET PALOURDES (CRUES).

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FRUITS ET NOIX.

Quatre privilèges, au dehors des bâtiments, sur le terrain.

SOUVENIRS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

BOULANGERIE.

Un privilège sur le terrain.

CRÈMES GLACÉES ET PATISSERIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FAUTEUILS ROULANTS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CANNES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

PARASOLS ET PARAPLUIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CATALOGUE ET GUIDE.

Un privilège pour la publication et la vente.

Toute personne désirant faire des soumissions pour la concession de privilèges non énumérés ci-dessus, est invitée à les adresser à la Direction qui se réserve le droit de les accepter ou de les rejeter.

REGLEMENTS.

Les règlements suivants au sujet de l'octroi de concessions, et de privilèges sont livrés à la publicité dans l'intérêt de qui de droit :

1. Tous les acquéreurs de concessions on de privilèges seront soumis aux règlements généraux qui déjà existent et à ceux qui, subséquemment pourront exister.

2. Les acquéreurs de concessions et de privilèges n'ont droit qu'à l'espace qui leur est adjugé, et doivent, à leur frais, y ériger les constructions nécessaires : estrades, grilles, cloisons, comptoirs, vitrines et toutes les installations.

3. Les acquéreurs de concessions et de privilèges ne seront pas autorisés à vendre leur marchandises ou à distribuer leur cartes-réclames hors des emplacements qui leur seront assignés. Le colportage ne sera pas toléré dans les palais ou sur les terrains de l'Exposition.

4. La location des concessions et des privilèges se fera par le Chef des Installations, avec l'approbation du Directeur Général.

5. Le jeu, sous aucune forme, et dans aucune circonstance, ne sera permis aux concessionnaires de privilèges. La violation de ce règlement entraînera la confiscation des droits.

6. Les exposants ayant des machines fonctionnant pourront se procurer des permis les autorisant à vendre dans les palais mêmes de l'Exposition, les produits de leur fabrication, permis qui leur seront donnés en vertu des règlements généraux et de tels règlements spéciaux qu'il serait jugé nécessaire d'adopter plus tard.

7. Il sera bien entendu dans les contrats passés avec les concessionnaires de privilèges et les permis autorisant la vente des articles manufacturés, qu'en tout temps, le droit sera acquis au Directeur-Général ou à tout officier exécutif de l'Exposition de pénétrer dans les enceintes réservées aux exposants à dessein de s'assurer si les règlements sont rigoureusement mis en vigueur ; s'il ne s'y commet pas d'infractions.

8. Des soumissions cachetées seront sollicitées toutes les fois que la nature du cas le permettra, pour l'obtention des concessions ou des privilèges ; et toutes les soumissions agréées devront être suivies d'un contrat écrit au moins dix jours après l'adjudication. Le paiement s'en fera ainsi : 10 pour cent comptant ou en un chèque certifié accompagnant chaque soumission ; 15 pour cent au moment où se signeront les clauses du contrat, et 25 pour cent additionnels tous les trente jours suivants jusqu'à parfait paiement.

9. Lorsqu'il y aura plus d'un privilège offert, le plus haut enchérisseur aura le premier choix des diverses locations, et chaque soumissionnaire fera choix de son emplacement dans l'ordre de son offre, jusqu'à ce que disposition ait été faite de tous les emplacements.

10. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges seront, s'ils y sont requis, à passer contrat avec la direction de l'Exposition, dite : "North Central and South American Exposition," avec des sécurités qui seront acceptables à la Direction, pour la fidèle exécution de leurs engagements.

11. La Direction aura la faculté de révoquer ses concessions ou privilèges dans tout cas où ses règlements auront été enfreints.

12. La Direction se réserve le privilège de repousser l'une quelconque ou toutes les soumissions qui lui seront adressées.

S. H. BUCK, Directeur-Général.

Approuvé :
S. B. McCONNICO, Président.
6août—1m J.D Mat

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........................Président
CHAS. H. DOLSEN..................Vice-Président
CHAS. E. RICE..........................Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice,
Joseph Kohn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil85—1an

Compagnie d'Assurances

—DES—

Factors and Traders

49...RUE CARONDELET...49

Nouvelle-Orléans.

Capital comptant $700,000

EMISSION DE POLICES SUR RISQUES D'INCENDIE, DE RIVIERES ET DE MERS.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN PHELPS, Vice-Président.
T. F. WALKER, Secrétaire.

Succursales :

M. W. A. VALLOFT, 5 rue Ste Anne et 605 rue des Magasins, est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette Compagnie.

T. F. WALKER,
24janv85—1an PP Secrétaire.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jane E. Abert, exécutrice, etc., vs. Paul J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13.164—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 9 septembre 1885, à midi, de **la propriété ci-dessous décrite, à savoir :**

Un certain morceau ou portion de terre, situé à Rickerville, Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, faisant partie d'un certain ilet de terre désigné par le numéro cinquante-trois sur un plan dressé par B. Buisson et M. T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849 et déposé en l'étude de Jos. R. Beard, anciennement notaire en cette ville. Le dit ilot de terre est borné par l'Avenue Peters et les rues Jeannette, Octavia et St-Charles, et la dite portion de terre est désignée sur un plan fait par Chas. G. de Lisle le 16 mars 1869, annexé à une vente d'Amanda May à Thos. Moran, passée pardevant S. Magner, notaire, le 19 avril 1869, par la lettre "C", et mesure, conformément au dit plan, cent quatre-vingt-cinq pieds de face à l'Avenue Peters sur une profondeur, face à la rue Jeannette, de cent cinquante pieds, entre lignes égales et parallèles. La dite portion de terre forme l'encoignure de l'Avenue Peters et de la rue Jeannette.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme Mary A. May, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, le 19 avril 1869.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 août—8 15 22 29 sept 5 9

Frank D. Chrétien vs. Victor Hébert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,805—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence, dernièrement construite dessus, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément connue comme Greenville et dans l'ilet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, maintenant connue comme City Park, et les rues Walnut, Félicia et Louisa, conformément au plan original du dit faubourg Greenville fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 15 avril 1831, et déposé pour référence en l'étude de W. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, quarante-quatre pieds de face à la rue Félicia, à peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et cent cinquante-trois pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné dans le fond par le lot de terre dernièrement vendu par le dit Victor Hébert à J. M. Barbazon.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou ilet de terre acquis par le défendeur de Frank Hébert et autres, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21juil—21 28 août 4 11 18 22

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme R. Hochart vs John Woltz & J. D. Moulton.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 8319—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le SAMEDI 22 août 1885, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un lot de meubles de maison.
Un lot d'installations de gaz et un coffre-fort en fer, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

N. B.—Le coffre-fort peut être vu au No 59 rue St-Charles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
12 août—12 18 22 Constable.

Mme Maria Natal vs. Cupe Jackson.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans, No 8,672—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à midi, à mon bureau, coin des rues Camp et Lafayette, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles, d'après inventaire, enliassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions : comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable 1ère Cour de Cité.
8 août—8.12.19.

Joseph Laine vs. August Lafon.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 6,752—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885 à 11 h. A. M., à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse—

Un cheval, un wagon, un lot de harnais et une glacière.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 août—8.13.19

Laurent Fagot contre Mme Vve E. Gaudier.—No 6711.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique le VENDREDI 14 août 1885 à 11 heures A. M., en face de mon bureau, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4 août—4.11.14

E. Cathalogne & Co. contre C. Balizzar.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 6,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique le VENDREDI, 14 août 1885, à 11 heures A. M., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4août—4.11.14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward Reilly et Ellen Tierney, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,063—Division A—Attendu que Mme Mary Hyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Edward Reilly et Ellen Tierney, sa veuve, tous les deux décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
12 août—12.16.21 Greffier.

Succession de Fannie Weil, épouse de D. Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,274—Division "D"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par David Cohn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6.11,15

Succession de Thomas Sanders.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 15,002—Division B—Attendu que Mme Mary Ann Brady, veuve de Thomas Sanders, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Thomas Sanders, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6.11.15

Succession de William Hartwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,861—Division C—Attendu que Giles M. Hillyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur, dans la succession de feu William Hartwell, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 août—4,8,13

Succession de John Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,048—Division — Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Scully, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
7 août—7 11 16 Greffier.

Succession de Margaret Kauffman, Veuve de George Mills.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,032—Division A.—Attendu que Peter Simon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Kauffman, Veuve de George Mills, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
7août—7,11,16 Greffier.

Succession de Mme Mary Rapier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,181—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas G. Rapier, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
7 août—7,11,16 Greffier.

Succession de Mme Lean Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 15,058—Division E.—Attendu que Joseph Morton a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Lean Morton, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7,11,16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement de toutes les autres parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville (anciennement McDonoghville), désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 février 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Lesquels lots mesurent comme suit : les lots numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurent, chacun, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Jackson, sur les profondeurs suivantes : les lots numéros cinq et six chacun cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et les lots numéros sept, huit, neuf et dix cent dix-neuf pieds quatre pouces et six lignes ; le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et les lots numéros onze et douze mesurent, chacun, vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

Acte ou actes de vente seront passés pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
24 juillet—24 31—août 7 14 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert S. Day, Syndic, etc., vs. Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 14,822.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain morceau de terre, connu comme Allards, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face en partie sur le Parc public et en partie sur le chemin de la Métairie, compris entre le Bayou St-Jean, le canal de la Nouvelle-Orléans, le chemin de la Métairie et la propriété appartenant aux héritiers de De Morant, mesurant à peu près quarante arpents de face au chemin de la Métairie, sur une profondeur d'à peu près dix-huit arpents sur chacun des côtés et quarante-cinq arpents sur la ligne du fond, comme il est particulièrement désigné sur un plan déposé, comme plan No. 25, en l'étude d'Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville conformément au dit plan le dit morceau de terre a été transféré au feu John Davidson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Sur le dit morceau de terre est excepté—

1° Le parc public marqué sur le dit plan comme tel.

2° Et une parcelle de terre faisant face au Bayou St Jean et marquée en couleur rose sur le dit plan.

3° Un lot de terre donné au Poydras Asylum.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la ville de Baltimore, par acte passé pardevant le dit E. G. Gottschalk, notaire, en date du 28 mars 1859, et la dite propriété appartient maintenant à la défenderesse dans cette affaire. Une moitié indivise appartenant à la veuve survivante de la communauté du dit feu John Davidson, et l'autre moitié par jugement rendu et signé les 24 et 28 mars 1882 par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson décrétant qu'elle en était la propriétaire, et comme telle, elle a été mise en possession de toutes les propriétés foncières personnelles et mixtes, conformément à l'inventaire de sa succession, lequel jugement est enregistré au Bureau des transferts, livre 117 folio 172.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juil—29 août 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Rosenfeld vs. E. Forcheimer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11 841.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 25 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts et de possession de E. Forcheimer, défendeur dans cette affaire, étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Melicerte, maintenant Erato, Constance et Estelle, maintenant Thalia, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt sept pieds sept pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

2. Un lot de terre et les bâtisses dans le même District et ilet, formant l'encoignure des rues Magazine et Melicerte, maintenant Erato, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la première rue mentionnée, sur une profondeur et face à la dernière rue nommée de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes (au pied américain), et est la moitié du lot désigné par le numéro huit dans l'ilet numéro dix-huit conformément à un plan du Faubourg Saulet dressé par Lafond, voyer, le 17 septembre 1840, dans les archives de O. de Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été acquise par le défendeur dans cette affaire de Lewis Goldsmith, conformément à un acte de vente signé passé du 15 décembre 1857, déposé en l'étude de Joseph Cohn, anciennement notaire, et conformément à un acte du 18 juin 1878. La propriété secondement décrite a été acquise par le dit défendeur E. Forcheimer de La Mever par acte passé par se dit Joseph Cohn, notaire, le 21 juin 1858.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22juil—22 29 août5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. Y. West, tutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,760—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sept certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Lyon, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par W. T. Thompson, alors voyer, le 13 mai 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante douze pieds six pouces de façade rue Magazine sur cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur et le dit terrain No huit mesure trente cinq pieds deux pouces de façade rue Lyon, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros un et deux ont été acquis par le feu B. J. West, à une vente de Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Eveline L. Green vs Mme Louisa A. Kendall, numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson le 23me jour de juillet 1870, et tous les autres lots ci-inclus décrits ont été acquis par le feu B. J. West, dans un jugement de la dite Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit B. J. West vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17.24.31—août 7.14.18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Mallen vs. Sidney Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14 912.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connue comme Burtheville, désigné par la lettre T sur un plan dressé par John F. Braun, voyer, en date du 27 mars 1880, conformément au dit plan le dit morceau ou portion de terre étant dans l'ilet borné par la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Calhoun, mesurant soixante pieds sur la ligne de la propriété Foucher (maintenant City Park), sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Market et quatre-vingt-onze pieds onze pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Preston et a une largeur de soixante pieds sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter Naab et Mme Magdalena Goll, sa femme, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 2 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil—août 5,12,19,26,29

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES QUE le 19me jour de juin 1885, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir :

Mme Florence Johnson vs. Albert Cammack.—No 14,192, Division "A."

Dans cette affaire, soumise à la Cour par les avocats du registre d'après l'évidence et les plaidoyers enregistrés, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante et pour les raisons oralement assignées par la Cour :

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Florence Johnson, épouse d'Albert Cammack, et contre le défendeur, le dit Albert Cammack, pour la somme de dix mille piastres ($10,000 00) avec intérêt légal à partir du 10 novembre 1867 jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale sur toutes ses propriétés foncières, et avec privilège sur toutes ses propriétés mobilières, lui appartenant ou acquises par lui à la date ou après l'enregistrement du dit acte, le 8 novembre 1867, pour assurer le repaiement de la dite somme, comme il est prévu par la loi, et que de toutes les dites propriétés acquises par son dit mari depuis le dit 8 novembre 1867, la plaignante ait la préférence du paiement résultant de la dite hypothèque spéciale et privilège qui lui sont donnés par la loi.

Il est de plus ordonné et décrété que la communauté d'acquets et gains auparavant existant entre la dite plaignante et le défendeur soit et la même est par la présente dissoute et que la plaignante soit et elle est par la présente décrétée être séparée de propriété du défendeur, son mari. Les dépens dans cette affaire devront être payés par le défendeur.

Jugement signé le 24 juin 1885.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé à la présente ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce trentième jour de juin en l'An de N. S. mil huit cent quatre-vingt-cinq.

JAMES DARIER,
1 juil—1 août—1 sept Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

Succession d'Edward Hils.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 14,828.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 août 1885, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg "Avart", dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 74, borné par les rues Front, Levée, Belcastle et Dufossat, désignés par les Nos 11, 12 et 13. Les trois dits lots se touchent et mesurent, chacun, trente pieds 6 pouces de face à la rue Levée sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Levée et Dufossat.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé et retiré de la rue, ayant trois chambres et cuisine, lieux d'aisance, cuve, etc., une grande cour plantée avec des fleurs, fraisiers et arbres fruitiers.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à 1, 2 et 3 ans ou plus tôt, la portion au crédit avec billets garantis par lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. L'acte devra contenir toutes les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 15 22 29 sept 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une machine à vapeur, une chaudière droite, une machine à vapeur pour hacher la viande, un grand chaudron et autres machines, ustensiles et outils pour une manufacture de saucisses, ainsi qu'un cheval et une charette, et un lot de comptes à recevoir, etc.—Dans l'affaire de Krebs & Schwartz vs. leurs créanciers.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 14,613.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MARDI, le 18 août 1885, à 10 heures et demie A. M., au local No 216 rue South Peters, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 4 août 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu du local No 216 rue South Peters, consistant en partie en une machine à vapeur, d'une chaudière droite, d'une machine à vapeur pour hacher la viande, un coupoir, une machine à bourrer les saucisses, un grand chaudron, un réservoir avec installations, tables pour la vente, etc., etc. Un cheval, une charette, un lot de comptes à recevoir, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 août—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages.

No. 44 rue S. Liberté.

Propriété améliorée No 226 rue Howard.

Terrain Nu rue Johnson.

A l'encan, au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 29 juillet 1885, No 14,791, du dossier, pour le compte de la succession de feu Esau Carter, il sera vendu à l'encan—

1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Commune et Gasquet, désigné par le lot No. 7 et mesurant 24 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent **une résidence en bois à deux étages**, recouverte en ardoises, avec dépendances à deux étages, recouverte en ardoises désignés par le No 44 South Liberté contenant 8 chambres hangar, recouvert en ardoises, cuve, hydrant, cour pavée, etc., et louée à $20 par mois.

2 **L'intérêt indivis d'un quart** dans un **certain terrain** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (sujet à certains droits d'usufruit énumérés ci-dessous) situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Julia et Cypress, connu comme terrain No 217, mesurant 25 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent **Trois maisons en bois** à deux étages avec hangars dans le fond et une cuve, désignées par le No 226 rue Howard et **attenant à l'Eglise Africaine** Baptiste ; les maisons contiennent ensemble 8 chambres. Sur la troisième maison à l'arrière de la rue Howard il y a le droit d'usufruit d'occupation en faveur de Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christina Rich, femme de Harrison Williams durant sa vie naturelle.

3 **L'intérêt indivis de un quart** à un **certain terrain nu** situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Julia et Cypress désigné par le No 11 et mesurant 26 pieds 4 lignes à la rue Johnson sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0/0 devant être payés au comptant sur les lieux.

Les acquéreurs devront assumer, en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Geo. C Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—sept 5

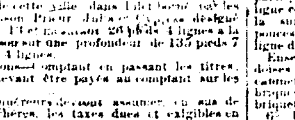

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc,

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25 avril 85—1an

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845.

The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication, furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.

Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........................Président
CHAS. H. DOLSEN..................Vice-Président
CHAS. E. RICE..........................Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rood,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. E. Rice,
Joseph Kohn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 85—1an

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots, des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.

Il sollicite les ordres de MM. les négociants, fabricants et manufacturiers.

F. C. BOUCHER,
Agent Consulaire de France,
12 avril— Saint-Paul, Minn

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

"PROPRIÉTÉS DE CHOIX."

Joli Magasin à Deux Etages, rue de l'Union No. 14.

Résidence en Briques à Etage, rue Annonciation No. 104.

Grande Résidence en Briques à Etage, sur la rue Bourbon No. 187.

Charmante Résidence sur la rue Ste-Anne No. 181, faisant face à la Place d'Armes.

Maison Double, rue Ste-Anne Nos. 177 et 179.

Une autre Maison, attenant à la propriété ci-dessus, Nos. 173 et 175 rue Ste-Anne.

Succession de Madame Hypolite Louise Develle, veuve de Henri Michel, décédée.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 juillet 1885, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir—

Premier District.

1° **Un certain lot de terre**, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Union, Perdido, St-Charles et Carondelet, lequel lot de terre mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Union, sur environ 23 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 94 pieds 2 pouces du côté de la rue St-Charles et 94 pieds 10 pouces de l'autre côté vers la rue Carondelet.

Ensemble un joli magasin en briques à deux étages, portant le No 14 rue Union.

2° **Un lot de terre**, situé dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Erato, mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue St Thomas, sur 163 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur du côté le divisant du lot No 1.

Ensemble une résidence en briques à étage retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger et galerie derrière. Au premier galerie sur la façade, quatre chambres à coucher et galerie derrière ; une bâtisse en briques à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour en briques et un jardin d'agrément sur la façade. Gaz dans toutes les chambres.

Second District.

3° **Un certain lot de terre**, situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 45 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste-Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Dumaine, à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 9 pouces, sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes et 59 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en briques à étage ayant au rez de chaussée un corridor d'entrée avec anti chambre, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office et galerie derrière. Au premier balcon avec marquise sur la façade, quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie derrière avec chambres à bain et cabinet à l'anglaise. Une autre bâtisse en briques à étage ayant sept chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance porte cochère etc., etc. La cour est en partie pavée en pierres plates et briquetée. Gaz dans la maison. Cette propriété est louée $50 par mois avec bail expirant le 30 septembre 1885.

4° **Un certain lot de terre** situé dans le même District dans l'ilet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et St Claude, désigné par la lettre A d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 48 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rue St Claude, 78 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et la plus rapprochée vers la rue des Remparts, 18 pieds 6 pouces sur une ligne courant parallèle à la rue Ste Anne, delà sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot C et la plus rapprochée de la rue des Remparts et de là 50 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une charmante résidence couverte en ardoises ayant galerie sur la façade, galerie sur le côté servant de corridor d'entrée avec antichambre, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office deux belles chambres à coucher, chambre à bain et anti-chambre, gaz dans la maison, cheminées en marbre blanc dans le salon et la salle à manger.

Les lustres ne sont pas compris dans la vente. Cuisine en bois couverte en ardoises ayant trois chambres avec galerie et cabinet, une autre bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, lieux d'aisance, deux citernes, un grand hangar, cour carrelée, etc., etc.

Aussi un joli jardin d'agrément.

5° **Un certain lot de terre**, situé dans le même District dans l'ilet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et St Claude, désigné par la lettre B d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié, en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 43 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 78 pieds 8 pouces sur la ligne le divisant du lot A, de là, 18 pieds 6 pouces sur une profondeur sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces du côté de la ligne le divisant du lot A, 64 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et le côté le plus rapproché de la rue Remparts, de la, 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de là sur une autre profondeur de 66 pieds 2 pouces et 29 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison double couverte en ardoises ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de quatre chambres, puits en brique, citerne, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée etc., etc., gaz dans la maison.

6° **Un certain lot ou portion de terre**, situé dans le même District dans l'ilet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, St Claude et Remparts désigné par la lettre C et mesurant, d'après le susdit croquis plan de Louis H. Pilié 36 pieds 0 pouces de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 64 pieds sur la ligne le divisant du lot B, de là 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de là sur une autre profondeur de 66 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot B, 95 pieds 11 pouces de profondeur sur l'autre ligne vers la rue des Remparts, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, cuisine de quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée, etc., gaz dans la maison.

Le tout d'après des plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.

2 juil—28—1,8,15 22 29

Cottage sur la Promenade Carondelet, No. 133.

Maison haute en briques rue Robertson, No. 230

Petite bâtisse en bois rue Orléans, No. 319.

Succession de Joseph Lagarde et épouse.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 juillet 1885 par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, les propriétés suivantes :

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'ilet compris entre les rues St-Pierre, Claiborne, Derbigny et la Promenade Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 24 pieds pouces de largeur sur la ligne du fond, 73 pieds 9 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations en briques qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'ilet renfermé par les rues Robertson, Villeré, Ursulines et St Philippe, mesurant 34 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur 70 pieds de profondeur.

3° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Orléans, Ste-Anne Johnson et Galvez, mesurant 29 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

12 juil—12,18,25—1,8,15 août

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de valeur sur la Grande route St. Jean, et Terrains aux près du Fair Grounds.

Succession de Nicholas Wagner.

No. 14,784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1885—Division A—la propriété ci-après décrite, pour le compte de la susdite succession, à savoir :

1. Deux certains lots de terre, situés dans le faubourg Pontchartrain, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond sur 100 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté et 100 pieds 3 pouces de l'autre, et le lot No. 2, adjacent au lot ci-dessus, mesure 30 pieds de face à la dite Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond, sur une profondeur de 104 pieds 7 pouces sur un côté, et 100 pieds 11 pouces sur l'autre ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres K, L, M et N, dans l'ilet borné par les rues Maurepas, Encampement, Fortin et Sauvage ; les lots K et M mesurent 30 pieds de face à la rue Maurepas, sur 75 pieds de profondeur et les lots L et N, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Fortin, sur une profondeur de 75 pieds (pieds français), entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, au frais des acquéreurs.

25 juil—25, 1,8,15,22,29

Avis aux Créanciers.

J. L. Mueller, individuellement, &c., vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,353—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de J. L. Mueller et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Barangue, Jr., syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6 11 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de E. Forestier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 14,824.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 30 juillet 1885, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Neuf lots de terre, situés dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Quartier et Hôpital, désignés comme lots Nos 6 à 14 inclusivement et mesurant comme suit : les lots 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces ; le No 10 mesure 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et face de 118 pieds 3 pouces à la rue Quartier. Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 156 pieds 11 pouces et 2 lignes, et les lots Nos 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 157 pieds 1 pouce. Le tout sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, au frais de l'acquéreur.

1 août—1 8 15 22 29 sept 5

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages sur les rues Franklin et Terpsichore.

Succession de Mme J. E. Hackett vs. succession de John E. Hackett.

No 14,084—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci dessus le 7 juillet 1885 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

1° Le cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No. 447 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Bassin, Terpsichore et Euterpe, le terrain étant un lot adjacent à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois à un étage, No 337 rue Terpsichore dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Dryades, Remparts et Melpomène. Le terrain est composé de deux portions de terre et commence à 100 pieds de l'encoignure de la rue des Remparts ; il mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Wm J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

12juil—12, 25—1, 8, 15 août.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

Succession de Lawrence F. Barrett.

No 11,823—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 juillet 1885, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci après décrite, à savoir :

1° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, située, dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carrollton et Bienville composée de onze ilets de terre, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement dans l'ilet No. 15 sur un plan dressé par Heslin et Sarbaugh, voyers, en date du 14 novembre 1853 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville, sur le plan No 28 livre 5. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 270 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Bienville, 39 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue St David, sur 342 pieds et 3 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 345 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne le divisant du reste du dit ilet. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, St Victor, New Carrollton Avenue, St David et Conti, composé de treize lots de terre désignés par les Nos 1 à 13, conformément au plan déposé au bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 300 pieds de face sur la rue Conti, 245 pieds de face à la rue St David 52 pieds de face sur la rue St Victor (Avenue Carrollton) et 330 pieds de face sur la ligne qui le sépare de la balance du dit ilet vers la rue Bienville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, comme étant la même propriété que le défunt L. F. Barrett a acquis par achat de Mme Josephine Fontainebleau et als., par acte passé pardevant Jas Fahey notaire, en date du 7 juin 1872. Ces deux portions de terre forment tout l'ilet borné par les rues Bienville, l'Avenue Carrollton, Conti et St. David.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur avec les clauses de "non aliénation" portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat les taxes et améliorations devront être assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et les polices transférées au vendeur ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais des acquéreurs.

21 juil—21,25, août 1,8,15 22

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane

LES soussignés au nombre de sept, ce 27me jour du mois de juin 1885 ont formé entre eux, conformément aux lois de la Louisiane une association domiciliée en la ville de la Nouvelle-Orléans qui s'intitule : **"Louisiana Artesian Well Company"**, dans le but de creuser des puits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possèdera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars divisés en trente actions de cent dollars chacune payable en argent au moment même de leur souscription. Tous ses pouvoirs de corporation seront dévolus à un Bureau de Direction de trois actionnaires, chacun devant posséder au moins trois actions, lesquels actionnaires seront choisis tous les ans par un vote de scrutin, le premier lundi du mois de juillet. Ils nommeront un de leurs membres surintendant de la compagnie, auquel il sera fait tous les procès légaux. Cette Charte expirera le premier lundi du mois de juillet 1888, date à laquelle, ou avant, en cas d'une liquidation, les actionnaires éliront un liquidateur avec plein pouvoir de régler les affaires de la Compagnie, vendre sa propriété, payer ses dettes et partager son actif.

Personnellement, sont venus et ont comparu devant moi, l'autorité soussignée Edgar N. Farrar, qui, dûment assermentés, dit que les parties à cet acte y ont apposé leurs signatures en sa présence, comme étant fait par elles.

Fait sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1885.

Signé : CHAS. T. SONIAT, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane a été ce jour enregistré en mon bureau dans le livre 279, folio 244.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.

Signé : GEO. GUINAULT, Sous-Annotateur.

8juil—8.15.22.29—5août

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES—*Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules ; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes et Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée et la Dyssenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Ecoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième District.

Résidence cottage de choix dans le Premier District.

Jolie résidence à deux étages et terrains de valeur dans le Quatrième District.

Une occasion rare pour des personnes désirant une maison ou comme un bon placement.

Succession de Charles Prager, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 14,731.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur —Bureaux, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 5 septembre 1885 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1885. Dossier No 14,731, dans l'affaire de la succession de Charles Prager, décédé, à l'encan il sera vendu :

1° **Un lot de terre de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 4 de l'ilet No 7, borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberté, Thalie et Erato, et mesurant, conformément à un plan dressé par A. S. Phelps, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence-cottage en bois à deux corps de logis, couverte en ardoise, connue par les Nos 362 et 364 rue Franklin et ayant 6 chambres, gaz et installations sur chaque côté.

2° **Un terrain de valeur**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, et désigné comme lot No 7 de l'ilet No 7, sur un plan dressé par J. Pilié et annexé à un acte en partage entre P. A. Rost et autres, passé le 20 mars 1841 pardevant D. L. McCoy, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence-cottage en bois, à deux corps de logis, recouverte en ardoises, connue par les Nos 374 et 376 rue Franklin, ayant 8 chambres, gaz, installations, etc., de chaque côté.

3° **Un terrain de valeur**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Felicity Road, Franklin, anciennement Avenue Fulton, St André et Remparts, anciennement Hercule et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, connu comme le numéro 266, le dit lot mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Felicity Road, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 et 102 pieds 1 ligne sur la ligne du côté opposé. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux corps de logis et à deux étages couverte en ardoises connue comme les Nos 372 et 373 rue Felicity Road, et ayant dix chambres de chaque côté.

4° **Un terrain de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même ilet et le même district que celui décrit précédemment désigné par le No 81, et mesurant 30 pieds et 4 lignes de face à la rue St André 30 pieds et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 2 lignes sur la ligne de division du lot No 82 et 103 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot numéro 78, le tout d'après un plan dressé par Bougerol, voyer, le 7 février 1832 et déposé en l'étude de feu Wm Y. Louis, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une écurie et un hangar ; toutes les propositions décrites ci-dessus sont d'après des plans récents faits par Charles Schnauder, en date d'août 1885, et sont exhibés au lieu de la vente.

Conditions comptant—10 pour cent au comptant devant être payés pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1885.

4 août 4,9,16,23 30—sept 5

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Mme Anna Bischof et d'Emile Bonquois.

No 14,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C ; et

dans l'affaire de Louis Bonquois Jr. et autres vs. Louis Bonquois Sr. et autres.

No 14,738—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 22 août 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 juillet 1885, et rendu dans la première affaire ci-dessus intitulée et conformément à un jugement rendu par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E, le 27 juin 1885, et signé le 2 juillet 1885 et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée en second lieu, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville dans le carré ou ilet 53 borné par les rues Roman, St Louis, Conti et Derbigny, et désignés par les Nos 23, 24 et 25 mesurant, chacun, mesure américaine, 27 pieds de façade rue Conti sur 100 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. Hedin, voyer le 17 janvier 1848 et déposé au bureau de J. R. Beard, anciennement notaire, en cette ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, en même temps que tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie.

Les améliorations comprennent trois jolies et agréables maisons-cottages doubles en bois, désignées par les Nos 305 307 et 309 rue Conti, ayant allées latérales et sont louées $10 par mois chacune, sans baux, à de bons locataires et très désirables, et forment une propriété qui constitue un bon placement productif.

2° La maison de résidence en bois à un étage désignée par le No 432 de la rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré de l'ilet borné par les rues Miro, Bienville Tonti et Douane. Le terrain porte le No 2 d'après un plan par acte passé pardevant O de Armas notaire en avril 1856 d'après le quel le dit terrain mesure 27 pieds, 1 pouce de façade rue Bienville, sur 108 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence en bois à un étage portant le No 432 rue Bienville.

Tous autres renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1/2 comptant le reste à un an de crédit par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, l'intérêt payable au pour honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait en forcer le paiement. Les améliorations devront être gardées assurées et les polices d'assurances transférées au détenteur des billets. Les polices d'assurance actuelles seront en la possession de l'acquéreur et les primes non échues remboursées. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de vente. 10 pour cent du prix d'adjudication comptant en dépôt au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey notaire aux frais de l'acquéreur.

18 juil—18 25 août 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage.

Dans l'affaire de George Godfrey et als vs Mary et Emma Godfrey et als.

No 14,324.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de valeur dans le premier district sur la rue Melpomène, entre Prytania et St Charles.

Sur la rue Annonciation, entre Robin et Terpsichore.

A l'encoignure des rues Céleste et Félicity.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., rendu le 15 juin 1885 et signé le 10 juillet 1885 dans l'affaire ci dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir :

1° Un lot de terre situé dans le faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, maintenant St-Charles et Prytania. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds de face à la rue Melpomène, même dimension dans le fond, et 152 pieds de profondeur, étant désigné comme lot no 7 sur un plan de J. Pilié en date du 23 décembre 1841. Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots de terre, acquis par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte passé pardevant Théo. Seghers, anciennement notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 140 rue Melpomène, comprenant une maison en bois à deux étages.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme le lot No 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey, de la ville de Baltimore, conformément à un acte pardevant le dit notaire, le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur, au pied français, de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot est désigné comme le lot No 1, conformément au plan annexé à un acte de partage entre Francis Truxillo et Rosalie Truxillo, épouse de Wm Godfrey, pardevant Robt. J. Kerr, notaire, en date du 3 mars 1851. Les améliorations comprennent un cottage à un étage, désigné par le No 182 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans en billet spécial et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de leur adjudication. 10 pour cent comptant seront requis au moment de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, au frais des acquéreurs.

16 juil—18,25—août 1,8,15,22.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur,

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris l'institut 17 aout—